



Mission régionale d'autorité environnementale
ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'Autorité
environnementale d'Île-de-France
sur le PLU de L'Isle-Adam (95),
dans le cadre de sa modification n°3**

N°014120/A PP
du 21/05/2026

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 23 février 2026 pour avis sur le projet de modification n°3 du PLU de L'Isle-Adam (95).

Conformément à l'article R104-25 du code de l'urbanisme, aucun avis de l'Autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'urbanisme. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la MRAe.